

Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane COSTANTINO-BOSSUET
Directrice des Ressources Humaines
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 Vedène Cedex

Langon, le 22 Mai 2023

Objet : revendications
négociation SBAG ASF 2023

Madame,

Suite aux 2 réunions de négociation relatives aux Salaires de Base Annuels Garantis, vous trouverez ci-dessous les points que la CFDT souhaite intégrer dans cet accord :

- Une revalorisation des SBAG de 10% pour toutes les classes. L'inflation subie depuis 2022 suffit à elle seule pour justifier cette demande en sachant que certaines classes n'ont pas été revalorisées depuis des années.
- Acter une évolution annuelle des SBAG en référence à l'AG validée dans le cadre de la NAO (donc par accord ou suivant les mesures unilatérales). Pour les classes bénéficiant uniquement d'une AI (notamment les cadres), l'AG appliquée serait la référence.
- Augmentation des primes paniers de 20% ; là encore, ces primes n'ont pas évolué depuis des années, il faut l'acter dans cet accord.
- Augmentation de la compensation voiture de 15% pour les cadres.
- Augmentation des astreintes de 10%.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF



Fabrice BERGERY
Délégué syndical central

Copie : Claire CASEBASSE – Responsable du développement social